



VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 53
du 04/06/25



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

1^{ER} RALLYE NATIONAL VHC DE LA VALLEE DE L'OGNON

08 et 09 NOVEMBRE 2025

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 08 Septembre 2025

Ouverture des engagements : Lundi 08 Septembre 2025

Clôture des engagements : Lundi 27 Octobre à minuit

Parution du carnet d'itinéraire : Vendredi 31 Octobre 2025

Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 02 Novembre 2025

Vendredi 07 Novembre 2025

Vérifications administratives et techniques le : Samedi 08 Novembre 2025 de 07h00 à 11h00

Lieu : Auto Securipus – Contrôle technique – 40 Rue de la Verrerie – 70200 ROYE

Heure de mise en place du parc de départ le Samedi 08 Novembre 2025 de 07h00

Lieu : Bâtiment 205 Africa Raid – 3 Impasse de la Tuilerie – 70200 FROTEY LES LURE

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le Samedi 08 Novembre 2025 à 10h00

Lieu : Bâtiment 205 Africa Raid – 3 Impasse de la Tuilerie – 70200 FROTEY LES LURE

Publication des équipages admis au départ et publication des heures et ordres de départ le : Samedi 08 Novembre 2025 à 12h00

Lieu : Bâtiment 205 Africa Raid – 3 Impasse de la Tuilerie – 70200 FROTEY LES LURE

Briefing des pilotes : Ecrit et distribué aux vérifications administratives

Départ de la 1^{ère} étape le : Samedi 08 Novembre 2025 à 15h30 (VHC)

Lieu : Bâtiment 205 Africa Raid – 3 Impasse de la Tuilerie – 70200 FROTEY LES LURE

Arrivée de la 1^{ère} étape le : Samedi 08 Novembre 2025 à 17h34 (VHC)

Lieu : Bâtiment 205 Africa Raid – 3 Impasse de la Tuilerie – 70200 FROTEY LES LURE

Publication des résultats partiels de la 1^{ère} étape + Ordre et heures de départ de la 2^{ème} étape le : Samedi 08 Novembre 2025 à 22h30

Départ de la 2^{ème} étape le : Dimanche 09 Novembre 2025 à 08h00 (VHC)

Lieu : Bâtiment 205 Africa Raid – 3 Impasse de la Tuilerie – 70200 FROTEY LES LURE

Arrivée de la 2^{ème} étape le : Dimanche 09 Novembre 2025 à 13h58 (VHC)

Lieu : Bâtiment 205 Africa Raid – 3 Impasse de la Tuilerie – 70200 FROTEY LES LURE

Vérification finale le : Dimanche 09 Novembre 2025

Lieu : Auto Securipius – Contrôle technique – 40 Rue de la Verrerie – 70200 ROYE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : Dimanche 09 Novembre 2025 – 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Lieu : Bâtiment 205 Africa Raid – 3 Impasse de la Tuilerie – 70200 FROTEY LES LURE

Remise des prix le : Dimanche 09 Novembre 2025 à 18h00

Lieu : Bâtiment 205 Africa Raid – 3 Impasse de la Tuilerie – 70200 FROTEY LES LURE

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ROYE AUTO SPORT organise le 1^{er} Rallye National PEA de la Vallée de l'Ognon en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche Comté le ...*(date)*..... sous le numéro ...*(numéro)*... et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ...*(numéro)*... en date du ...*(date)*.....

Comité d'Organisation

Président : Mr CHARTON Aurélien – licence 0421/176477

Membres : Bénévoles de l'Association Sportive Automobile Roye Auto Sport

Secrétariat du Rallye, Adresse : 9 rue des Champs 70270 La Lanterne et les Armonts

Téléphone : 06.80.41.22.52

Fax :

Permanence du Rallye : Bâtiment 205 Africa Raid

Lieu, date, horaire : 3 Impasse de la Tuilerie – 70200 FROTEY LES LURE

08 et 09 novembre 2025 de 06h à 22h

Organisateur technique

Nom : Mr CHARTON Aurélien – Président ASA ROYE AUTO SPORT - licence 0421/176477

Adresse : 9 Rue des champs – 70270 LA LANterne ET LES ARMONTs

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Idem Rallye Moderne

Commissaire Technique responsable VHC

M. GERARD Jean-François.....Licence n°136207

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye National PEA de la Vallée de l'Ognon 2025 compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2026
- Les Challenges Bourgogne-Franche Comté 2025 VHC
- Les Challenges ASA Roye Auto Sport 2025 VHC

- Challenge Commissaires Bourgogne-Franche Comté 2025

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA VHC et des règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1er rallye National PEA de la Vallée de l'Ognon 2025 doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 27 Octobre 2025 à minuit
Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

STEVENOT JUSTINE,
5 chemin des Lapières
70270 SAINT BARTHELEMY
Mail : asaras70@gmail.com

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum VHC.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 440 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : 415 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA) : 390 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 880 €
- Dont 5€ par partant seront reversés à la ligue pour l'établissement du challenge commissaires en fin d'année.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3. Ordre de départ :

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - Groupes A Groupe 4/5, Groupes B, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

L'ordre de départ de la 2^{ème} étape sera établi au regard du classement général à l'issue de la 1ère étape.

Le Directeur de Course, pour des raisons de sécurité, laissera des minutes supplémentaires entre le départ des pilotes des différentes listes.

Le nombre de minutes est laissé à la discrétion du Directeur de Course en fonction du kilométrage des épreuves spéciales et de la différence de performance entre les voitures de fin et de début de liste.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA VHC.

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, des annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1 et J2 (de 1947 à 1992), ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1992 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un commissaire technique qualifié (classement séparé).

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée suivant le détail du plan dans le road book, la surface ne devra pas excéder 60 m2 par équipage (si assistance groupée, 60 m2 plus 40 m2 par voiture supplémentaire) , aucune voiture de tourisme ne sera tolérée dans le parc d'assistance et chaque assistance devra prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance (pour tout manquement à cette règle, l'équipage se verra facturer l'enlèvement et le traitement des déchets

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 1^{er} Rallye National VHC de la Vallée de l'Ognon 2025 représente un parcours de 189.620kms.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 97.530kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES - 1 / 4 / 7 : LE MOULIN DU FAU : 16.000 Kms

ES - 2 / 5 / 8 : LE SCEY : 7,360 Kms

ES - 3 / 6 / 9 : LE MOULIN PALON : 9.150 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Le 02 NOVEMBRE 2025 de 9h00 à 12h 00 et 14h00 à 17h00
- Le 07 NOVEMBRE 2025 de 9h00 à 12h 00 et 14h00 à 17h00
-

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et des règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et des règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et des règles spécifiques rallye VHC.

A l'issue du rallye il sera établi :

- Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)
- Un classement général pour les périodes E à I
- Un classement général pour les périodes J
- Un classement général pour le Groupe Classic de Compétition (1977 – 1992)

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

Le vainqueur du rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Récompenses : Le pilote et le copilote de chaque équipage récompensé recevra une coupe ou un trophée.

La remise des prix se déroulera après le rallye le dimanche 09 Novembre 2025 à 18h00, Bâtiment du 205 AFRICA RAID – 70200 FROTEY LES LURE.

Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE : <http://asaroyeautosport.fr> et sur la PAGE FACEBOOK ASA ROYE AUTO SPORT